

Joliette; je vous en félicite. Si le T. O. peut inspirer l'éloignement de la toilette, la répression de l'abus des boissons et l'amour du travail, il aura produit un grand bien parmi nous. Et si, dans ces conditions, il pouvait se répandre dans tout le Canada vous l'auriez sauvé pour une bonne part. Travailler peu et jouir beaucoup, est la tendance générale de nos jours. C'est la cause pour laquelle on abandonne le pays. L'on va aux Etats, où le travail est plus facile et plus rémunérateur, enrichir les Américains. Car, si pour notre salaire, ils nous donnent leur or, ils sont assez habiles pour nous le faire dépenser chez eux. Nos Canadiens gagnant beaucoup, restent pauvres aux Etats. S'ils avaient l'amour du travail comme l'avaient nos pères, la hache et la pioche à la main, ils défricheraient nos terrains incultes, s'y établiraient avec leur famille, s'y multiplieraient et dans moins d'un siècle le Canada serait aux Canadiens et nous serions un grand peuple. L'amour du travail faisant défaut, nos terres si fertiles, quand elles sont exploitées avec courage et intelligence, sont abandonnées, nos champs restent en friche; des étrangers viennent et s'en emparent. Notre population est arrêtée dans son développement normal, nos espérances si brillantes pour l'avenir s'évanouissent pour un vain leure, notre orgueil national est humilié par la morgue avec laquelle nous commandent les *formans* américains. Ah mon Père! prêchez le T. O., et surtout que l'on vous écoute!" Ces paroles étaient prononcées avec émotion et conviction. Je les ai gravées dans ma mémoire, et je vous les transmets, chers Tertiaires. Je n'ai rien à y ajouter. Je laisse à de plus habiles que moi le soin de dire combien elles son justes. Pour nous, enfants de St-François, chargés spécialement par le Pape de la diffusion du T. O., nous promettons de travailler de toutes nos forces à son extention. Nous espérons de la grâce de Dieu et de la bonne volonté de nos Tertiaires que l'on nous écoutera.

FR. FULCRAN MARIE, M. Obs.

—Les Tertiaires ne jouissent plus des indulgences attachées au psaume *Exaudiat*.

—Les prières aux intentions du Souverain Pontife doivent être *vocales*; les mentales ne suffisent pas. (S. C. des Indulg. 13 sept. 1888). A moins que dans la concession des indulgences elles ne soient spécifiées, *chacun est libre de réciter celles qu'il veut*, excepté cependant les prières d'obligation comme serait le bréviaire pour les prêtres. On est libre de dire 5 *Pater* et 5 *Ave*, ou même moins, puisque Rome n'a rien fixé.